

2012



CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION AUX MÉTIERS DU SOCIAL

www.erasme.fr

DIPLOME D'ETAT DE MONITEUR EDUCATEUR

Le Centre Régional de Formation aux Métiers du Social (CRFMS) géré par l'association ERASME prépare au « **Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé** » (DEES) et au « **Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur** » (DEME).

Il participe au réseau national des écoles de formation en éducation spécialisée des **CEMEA** et à l'association **UNAFORIS** qui réunit l'ensemble des établissements de formation en travail social de France.

Le CRFMS - ERASME est subventionné par le **Conseil Régional Midi – Pyrénées**

Les formations du CRFMS visent à qualifier des professionnels capables d'intégrer à l'action éducative les dimensions d'environnement social, économique et culturel. Elles sont fondées sur le collectif, l'engagement et l'expérimentation.



Rappel des procédures d'admission

L'inscription et le suivi des épreuves d'admission s'effectuent **exclusivement en ligne** pour notre centre de formation sur le site www.erasme.fr **à partir du 1er octobre 2011 jusqu'au 15 novembre 2011 (inclus)** pour la rentrée 2012. Chaque candidat-e inscrit-e suivra **en ligne, sur un espace internet personnel**, l'évolution des étapes de son dossier d'admission (convocation aux épreuves, résultats...). Aucun courrier ou mail n'est adressé pour informer les candidats.

L'épreuve écrite d'admissibilité est organisée conjointement par les deux centres de formation d'éducateurs de la Région Midi Pyrénées.

Le protocole est présenté dans le document commun du dossier d'inscription : « procédures d'admission ».

L'épreuve orale d'admission est organisée par le CRFMS. Le protocole des épreuves est présenté dans ce document.

L'admission est déclarée à l'issue des résultats de la sélection en une ou deux phases, selon les situations.

Le diplôme d'état peut se préparer dans le cadre de trois situations différentes :

Statut Scolaire

Formation Niveau IV (Moniteur Educateur)

Les élèves Moniteurs Educateurs sont considérés comme scolaires et doivent s'assurer à titre personnel d'une assurance sociale (volontaire ou par un parent).

Demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emplois, bénéficiaires d'une allocation de formation attribuée par le Pôle emploi, relèvent du système de couvertures propres à ces statuts.

Salariés

Sont salariées les personnes ayant un contrat avec un employeur ou bénéficiant d'un financement d'un fond d'assurance formation. Elles continuent à être rémunérées pendant leur formation et bénéficient donc du régime de Sécurité Sociale des salariés (CIF, Contrats spécifiques, ...)

Les conditions administratives et financières de formation

Allègements de formation

Des allègements et des dispenses de formation théorique ou pratique peuvent être accordés en référence aux textes (arrêtés du 20/01/07).

Le détail des allègements et dispenses possibles est précisé dans le dossier « procédures d'admission ».

La nature des allègements est étudiée individuellement dans le cadre d'un protocole interne au CRFMS.

Droits d'inscription et frais de scolarité 2012

Droits d'inscription : 295 € pour toute inscription *

frais de scolarité prévisionnels :

310 € pour les étudiants

651 € pour les salariés, les bénéficiaires d'une allocation de formation...

*Les boursiers doivent s'acquitter de cette somme et seront remboursés ultérieurement par le Conseil Régional.

Règlement intérieur et formalités administratives

L'inscription ne devient effective qu'après retour de l'ensemble des pièces administratives, des règlements financiers et de la signature du règlement intérieur du CRFMS.

Bourses et rémunérations

A titre d'information, les aides financières dont peuvent bénéficier les candidats sont les suivantes :

- * Bourse d'étude du secteur social attribuée par le Conseil Régional Midi-Pyrénées.
- * Rémunération professionnelle dans le cadre de la réglementation en vigueur ou d'un CIF.
- * Rémunération dans le cadre de droits Pôle emploi. Dans ce cas, les conventions doivent impérativement être établies et signées avant l'ouverture de la formation. Il convient de bien identifier vos droits et d'engager des démarches assez tôt pour respecter ces délais.

Assurances

Les personnes en formation sont couvertes au titre des accidents et de la responsabilité civile dans le cadre des activités de formations (y compris stages) par l'assurance du Centre de Formation (MAIF).

Dossier de santé

A l'entrée en formation les élèves devront fournir un certificat de non contagion.

DEFINITION DE LA PROFESSION ET DU CONTEXTE DE L'INTERVENTION

« Extrait du référentiel professionnel de Moniteur-éducateur. »

Le moniteur-éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs. Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels ils travaillent aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Le moniteur-éducateur assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favorise l'accès aux ressources de l'environnement (sportives, culturelles, citoyennes). Il peut ainsi mettre en place et encadrer des médiations éducatives et des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs. Il veille à la qualité de l'animation des structures dans lesquelles les personnes vivent. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention. Il contribue, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, à la mise en œuvre au quotidien de projets personnalisés ou adaptés auprès des personnes accompagnées. Grâce à sa connaissance des situations individuelles, il contribue à l'élaboration de ces projets personnalisés et participe au dispositif institutionnel.

Le moniteur-éducateur intervient dans des contextes différents :

- Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement. Dans ce contexte, il assure une relation éducative avec ces personnes, organise et anime leur quotidien, en les accompagnant dans l'exécution des tâches quotidiennes. Il contribue ainsi à instaurer, restaurer ou préserver leur autonomie.
- Il peut également intervenir auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté d'insertion. Par son accompagnement quotidien, conduit dans une visée de socialisation et d'intégration, le moniteur-éducateur aide à améliorer l'adaptation sociale de ces personnes.

Les moniteurs éducateurs interviennent principalement, mais sans exclusive dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics

ORIENTATIONS ASSOCIATIVES DU PROJET PEDAGOGIQUE

Le Centre Régional de Formation aux Métiers du Social (CRFMS), est géré par l'association E.R.A.S.M.E. (Elan Régional pur l'Action Solidaire et les Métiers de l'Education)

Une histoire :

Il a été créé en 1959 par les C.E.M.E.A. qui en ont assuré la gestion jusqu'à 2004. Au fil des années, il a participé au mouvement de structuration des formations aux professions éducatives et sociales en Midi-Pyrénées. Après avoir formé des moniteurs de maisons d'enfants, il a obtenu les agréments pour les éducateurs spécialisés et les moniteurs éducateurs.

Il a participé à la création de formations pour les directeurs et cadres du social au sein desquelles il est toujours impliqué.

Avec la volonté de prendre en compte les situations de risques et de souffrances psychosociales liées aux mutations et précarités sociales, le CRFMS s'est engagé depuis plusieurs années dans une dynamique de coopération avec l'Institut de Formation de Soins Infirmiers du centre hospitalier spécialisé Gérard Marchant à Toulouse. **Le CRFMS s'installera à l'hôpital Marchant durant l'été 2012.**

Les valeurs associatives :

L'association E.R.A.S.M.E. promeut un modèle d'intervention sociale basé sur la participation des populations, la non-discrimination, l'économie sociale et solidaire afin que chacun puisse être "acteur selon ses moyens, bénéficiaire selon ses besoins". Le projet du CRFMS, fondé sur les principes de l'éducation populaire, s'est inscrit dans les mouvements pédagogiques de l'éducation nouvelle. Il a été engagé dans l'action novatrice de la psychothérapie et de la pédagogie institutionnelle et s'est ouvert aux apports de la psychanalyse et des autres sciences humaines et sociales. Il reprend à son compte les recherches sur le genre et remet en cause le caractère discriminant et arbitraire des normes attribuées aux femmes et aux hommes. Il est fondé sur le respect de la personne dans ses droits et ses aspirations, sur l'égalité des hommes et des femmes, sur l'importance du milieu de vie et de la culture dans le développement humain, sur les idéaux de laïcité, de liberté, d'égalité et de justice.

Des méthodes d'éducation active

✓ *Pratiques du collectif :*

Conseil de promotion. Cette instance réunit régulièrement l'ensemble d'une promotion et les formateurs référents. Ce moment de travail a pour objet, le traitement des questions et les aménagements liés à l'organisation et aux contenus pédagogiques mais aussi la construction de projets.

Session de vie collective en internat. Organisé par promotions sur 5 jours, elle est le support à un travail de formation active où chacun se trouve impliqué sur le rôle et la fonction de l'éducateur au sein des collectifs. Elle est fondée sur la démarche de projet collectif, l'organisation des cadres de vie et du quotidien, la conduite de médiations éducatives et l'initiation à la découverte d'un environnement humain et naturel.

Commission de validation des semestres. A l'issue de chaque année scolaire, une commission présidée par le directeur pédagogique et réunissant les délégués de promotion, les formateurs responsables du suivi pédagogique, des professionnels de terrain, entend, statue et valide les parcours de formation.

Conseil d'établissement. Réuni au minimum 4 fois par an, y participent tous les délégués de promotion, des personnels du CRFMS élus et la direction. Il est présidé par un étudiant élu parmi ses membres. Il a pour objet de produire des avis et des propositions sur tous les aspects concernant l'organisation de la formation en prenant en considération ce qui remonte des promotions.

✓ *Pratique de l'activité et de projet*

Session de techniques éducatives. Celle-ci est abordée non seulement en tant que support potentiel de médiation éducative, mais aussi, en tant qu'objet de formation à part entière. En effet, la confrontation à une pratique d'activité est un moyen de perfectionnement personnel autant que professionnel.

Elle peut prendre la forme de stages ou de réalisations ponctuelles. Elle s'articule avec des apports théoriques sur l'activité, la médiation et l'observation.

Projet coopératif. Il consiste à effectuer un travail de recherche sur un thème majeur constituant l'identité sociale, tel que la santé, l'école, la culture, la famille. Ces recherches associent de la documentation et du travail d'enquête auprès de services, associations, personnes ressources. Elles font l'objet d'une restitution et peuvent aboutir sur une action commune au sein des réseaux rencontrés à cette occasion.

✓ *Pratique de l'analyse*

Groupe de suivi de formation. Au rythme d'une séance par semaine au C.R.F.M.S., il réunit un groupe d'étudiants et est animé par un formateur. Il a pour objet de permettre un travail d'intégration des connaissances, d'appropriation des savoirs, en particulier dans l'articulation théorie-pratique. Les projets, les choix de terrain de stages pratiques et le suivi de l'alternance se traitent dans cette instance.

Groupe d'analyse de la pratique. Des séances sont organisées régulièrement durant le déroulement d'un stage pratique. Il réunit un groupe d'étudiants et est animé par un professionnel de terrain. Son but est de permettre un travail d'élucidation des pratiques et situations rencontrées sur le terrain. Il s'agit de mieux saisir les questions liées à l'institutionnel, au travail d'équipe, à la relation avec les publics, à la complexité des différents modes de prise en charge. Organiser un exposé, prendre la parole, écouter, analyser, assurer une prise de notes et restituer sont les principales capacités travaillées ici.

✓ *Pratique de l'évaluation*

Evaluations somatives Le dispositif de formation prévoit des éléments de contrôle des connaissances et d'évaluations en référence aux textes.

Séquences d'évaluation formative. Celles-ci se déroulent à l'issue de chaque phase de formation. Organisées en petits groupes, ces évaluations constituent l'occasion d'un retour sur le parcours réalisé ainsi que d'une analyse sur les acquis et les manques perçus par l'étudiant et observés par le formateur. A l'issue de cette évaluation un projet de travail spécifique peut être mis en place.

✓ *Suivi individualisé, tutorat*

Sous la forme de rencontres régulières, programmées avec un formateur – référent, il a pour but la mise en projet formatif. Ces rencontres s'appuient sur les éléments d'évaluations mais elles constituent aussi des moments particuliers de mise en perspective, de mobilisation.

ORGANISATION DE LA FORMATION

1) Le cadre réglementaire :

Formation en centre de formation : 950 heures

Domaine de Formation 1 – 400h
Accompagnement social et éducatif spécialisé

Domaine de Formation 2 - 300h
Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé

Domaine de Formation 3 -125h
Travail en équipe pluri-professionnelle

Domaine de Formation 4 - 125h
Implication dans les dynamiques institutionnelles

Formation sur sites professionnels : 980 heures

Stage 1^{ère} année
504 h

Stage 2^{nde} année
476 h

2) Le cursus complet Moniteur – éducateur

Cursus Amplitude 20 mois	1^{ère} année – (semestres 1 et 2)	2^{ème} année (semestres 3 et 4)
Formation en centre 950h - 27 Semaines	532 heures	418 heures
Formation sur les sites professionnels 980 h - 28 semaines	Stage 1 504 h	Stage 2 476 h

A ces temps de formation en centre ou sur les sites professionnels, il faut rajouter du temps de travail personnel (lecture, travaux individuels ou collectifs à réaliser, participation à des journées d'étude....).

EPREUVES ORALES D'ADMISSION DU CRFMS

Les candidats admis à la première phase d'admission et les candidats dispensés de celle-ci sont convoqués par le Centre de Formation pour passer les épreuves de la 2ème phase.

Il s'agit d'examiner les candidats dans trois investigations et, à l'issue d'une synthèse, de les classer par ordre de priorité en fonction de la note générale obtenue.

Le jury est composé de professionnels du secteur social et médico-social et de formateurs.

Cette phase comprend :

- **Un entretien psychologique** (durée : 20 mn)

Objectifs

- Déceler des contre-indications psychologiques à un accès à une responsabilité éducative professionnelle,
- Constaté un bon équilibre émotionnel permettant de s'exprimer sur soi-même sans être sous l'emprise d'une émotion débordante,
- Déceler l'existence de processus défensifs barrant la relation aux autres et barrant toute interrogation personnelle,
- Vérifier la capacité à témoigner de manière cohérente et critique de ses expériences personnelles,
- Vérifier l'existence d'un positionnement clair par rapport à des pratiques interdites.

Cette épreuve est notée sur 20.

- **Un entretien professionnel et de formation** (durée : 20 mn)

Objectifs :

- Evaluer la tonicité du candidat à s'engager dans des projets et des actions de terrain auprès de personnes en difficulté,
- Evaluer ses aptitudes à s'interroger et à raisonner sur ses expériences,
- Evaluer l'adéquation entre les représentations de la formation du candidat et le projet du CRFMS.

Cette épreuve est notée sur 20.

- **Une situation de groupe** (durée : 3/4 heure)

Réalisation d'une activité en groupe

Objectifs :

Mesurer :

- le mode d'implication et le positionnement dans un collectif,
- les capacités de communication et de coopération dans un travail de groupe,
- les capacités d'analyse des interactions et de distanciation.

Cette épreuve est notée sur 20.

Résultats :

Une réunion de synthèse des jurys permet d'enregistrer les résultats de chaque épreuve, de prendre connaissance du dossier et des résultats à la 1ère partie. Les jurys d'admission proposent une note globale par candidat.

Une commission composée d'un professionnel, d'un formateur et de la direction de l'école se réunit à l'issue de l'ensemble des épreuves d'admission ; elle valide les résultats et classe les candidats par ordre décroissant. En cas d'égalité sur une note, des critères de classement sont appliqués :

- 1 - meilleure note en entretien professionnel,
- 2 - meilleure note à l'épreuve de groupe.
- 3 - meilleure note en entretien psychologique.

La liste des résultats est adressée à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion Sociale (DRJSCS).

Les candidats admis doivent participer à la **journée de prérentrée programmée fin juin 2012**, transmettre les documents administratifs demandés et régler les frais d'inscription et de scolarité pour que leur inscription en formation soit effective.

Les candidats admis qui ont fait une demande de financement dans le cadre d'un congé individuel de formation peuvent, s'ils n'ont pas obtenu ce financement au moment de la confirmation d'inscription, garder le bénéfice de l'admission pendant 5 ans, sous condition de justifier d'une de financement de formation en cours et réactualisée tous les ans.

SCHEMA DU DEROULEMENT DE LA FORMATION MONITEUR EDUCATEUR

